



Société Nationale d'Investissement

Société anonyme au capital de 1.566.423.300 MAD
Siège social : 60, rue d'Alger - CASABLANCA
RC N° 88 583 Casablanca

AVIS DE REUNION

Les porteurs d'obligations émises le 15 juillet 2010 par la SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT, société anonyme au capital de 1.566.423.300 dirhams, sont convoqués en **Assemblée générale ordinaire des obligataires**, conformément aux dispositions de l'article 306 de la Loi 17-95 au siège de la SNI sis à Casablanca : 60, rue d'Alger – 3^{ème} étage et ce le :

LUNDI 27 FEVRIER 2017 A 12 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du représentant de la masse des obligataires ;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

PREMIERE RESOLUTION

(Nomination du représentant de la masse)

Les porteurs d'obligations émises par « la Société Nationale d'Investissement » le 15 juillet 2010 pour un taux nominal de 5,65%, après avoir rappelé qu'ils ont été regroupés de plein droit en une masse dotée de la personnalité morale, en application de l'alinéa 1 de l'article 299 de la Loi 17-95 sur les sociétés anonymes, décident de nommer en qualité de représentant de la masse des obligataires :

- Le Cabinet Hdid Consultants représenté par M. Mohamed Hdid

L'Assemblée rappelle que le représentant dispose de tous les pouvoirs que la Loi lui attribue expressément pour accomplir au nom de la masse, tous les actes de gestion nécessaire à la sauvegarde des intérêts communs des obligataires.

DEUXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION